

ADA

COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2017

A – Bilan consolidé	3
B – Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global consolidé.....	4
C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés.....	5
D – Variation des capitaux propres consolidés.....	6
E – Notes annexes aux comptes consolidés	6
1 – Informations relatives à l’entreprise.....	6
2 – Principes comptables et modalités de consolidation	6
2.1. Principes d’établissement des états financiers	7
2.2. Méthode de consolidation.....	7
2.3. Regroupements d’entreprises.....	8
2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
2.5. Autres actifs financiers non courants.....	10
2.6. Stocks	10
2.7. Créances clients.....	10
2.8. Autres créances	10
2.9. Impôts différés et impôts courants	10
2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	11
2.11. Provisions	11
2.12. Engagements de retraite et assimilés.....	11
2.13. Reconnaissance du chiffre d’affaires.....	11
2.14. Contrats de location.....	11
2.15. Paiement fondé sur des actions.....	12
2.16. Comptabilisation de l’écotaxe	12
2.17. Résultat net par action.....	12
2.18. Actifs et Passifs détenus en vue d’être cédés.....	12
2.19. Principales sources d’incertitude relatives aux estimations	13
2.20. Information sectorielle	14
2.21. Résultat financier.....	14
3 – Périmètre de consolidation	15
4. Notes sur le bilan et le compte de résultat	16
4.1. Écarts d’acquisition.....	16
4.2. Immobilisations Incorporelles	17
4.3. Immobilisations corporelles	18
4.4. Autres actifs financiers non courants.....	18
4.5. Créances clients.....	18
4.6. Autres actifs courants	19
4.7. Charges et produits constatés d’avance.....	19
4.8. Trésorerie nette.....	20
4.9. Capitaux propres consolidés.....	20
4.10. Provisions non courantes et courantes.....	22
4.11. Emprunts et dettes financières.....	22
4.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	23
4.13. Chiffre d’affaires	23
4.14. Produits et charges opérationnels	23
4.15. Coût de l’endettement financier net.....	24
4.16. Impôts sur le résultat	24
4.17. Résultat par action.....	26
4.18. Informations relatives aux parties liées	26
5 - Autres informations	28
5.1. Engagements.....	28
5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques	29
5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes.....	31
5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture.....	31

A – Bilan consolidé

Actif		31/12/2017	31/12/2016
Écarts d'acquisition nets	note 4.1	16 341	14 513
Immobilisations incorporelles nettes	note 4.2	5 681	3 597
Immobilisations corporelles nettes	note 4.3	5 977	3 190
Participation dans les entreprises associées		0	0
Autres actifs financiers non courants	note 4.4	626	584
Actifs d'impôt différé	note 4.16	90	620
Total actifs non courants		28 715	22 504
Stocks et en-cours nets		110	123
Créances clients nettes	note 4.5	25 492	19 926
Autres actifs courants	note 4.6	13 169	14 347
Actifs d'impôts courants	note 4.16	0	0
Charges constatées d'avances	note 4.7	826	1 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 4.8	214	345
Total actifs courants		39 811	35 741
Total actif		68 526	58 245

Passif		31/12/2017	31/12/2016
Capital		4 442	4 442
Primes et autres réserves consolidées		20 252	21 872
Résultat de l'exercice		3 296	2 772
Capitaux propres part du Groupe		27 990	29 086
Intérêts non contrôlant		0	0
Capitaux propres totaux	note 4.9	27 990	29 086
Provisions non courantes	note 4.10	133	274
Dettes financières non courantes	note 4.11	2 387	324
Passifs d'impôt différé		0	0
Total passifs non courants		2 520	598
Provisions courantes	note 4.10	0	0
Dettes financières courantes	note 4.11	11 711	8 114
Dettes fournisseurs	note 4.12	6 812	7 155
Autres passifs courants	note 4.12	16 401	11 207
Impôt exigible		0	0
Produits constatés d'avance	note 4.7	3 092	2 085
Total passifs courants		38 016	28 561
Total passif		68 526	58 245

B – Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global consolidé

		31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	note 4.13	47 622	44 504
Achats et variations de stocks		-725	-530
Charges externes		-29 142	-27 475
Charges de personnel	note 4.14	-7 504	-6 619
Impôts et taxes		-1 435	-1 691
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		-7 959	-6 649
Autres produits et charges opérationnels	note 4.14	3 814	1 739
Résultat opérationnel		4 671	3 279
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		0	0
Résultat des activités ordinaires		4 671	3 279
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		248	267
Coût de l'endettement financier brut		-204	-173
Coût de l'endettement financier net	note 4.15	44	94
Impôts sur le résultat	note 4.16	-896	-140
Impôts différés	note 4.16	-523	-461
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé		3 296	2 772
Résultat revenant aux Minoritaires		0	0
Résultat net part du Groupe		3 296	2 772
Résultat net par action	note 4.17		
de base		1,13€	0,95€
Dilué		1,13€	0,95€

Etat du résultat global consolidé		31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		3 296	2 772
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
Résultat global de la période		3 296	2 772
Dont part du Groupe		3 296	2 772
Dont part des intérêts non contrôlant		0	0

C – Tableaux de flux de trésorerie consolidés

		31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		3 296	2 772
Part des minoritaires		0	0
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence		0	0
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations nettes aux amortissements		3 051	2 077
Dotations nettes des provisions		-140	-200
Pertes de valeur		0	0
Charges calculées liées aux paiements en actions	note 4.9	0	0
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés		-1 126	-723
Impôts différés	note 4.16	523	461
Intérêts financiers nets	note 4.15	-44	-94
Capacité d'autofinancement		5 560	4 293
Variation des stocks		13	-15
Variation des créances clients	note 4.5	-12 046	-3 604
Variation des dettes fournisseurs	note 4.12	6 137	5
Variation des autres créances et dettes	notes 4.6 et 4.12	2 300	6 701
Variation des charges et produits constatés d'avance	note 4.7	1 181	-289
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		-2 415	2 798
Flux net de trésorerie générés par l'activité		3 145	7 091
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	note 4.2	-2 970	-1 343
Acquisitions d'immobilisations corporelles	note 4.3	-7 243	-6 434
Acquisitions d'immobilisations financières	note 4.4	-146	-135
Cession d'immobilisations corporelles	note 4.3	6 039	7 429
Cession d'immobilisations incorporelles	note 4.2	0	0
Cession d'immobilisations financières	note 4.4	105	130
Acquisition et cessions de filiales nettes de trésorerie		0	-5
Acquisitions d'agences		-2 930	-5 338
Cessions d'agences		1 958	1 863
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-5 187	-3 833
Augmentation capital	note 4.9	0	0
Variation du compte courant	note 4.12	4 400	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	note 4.9	-4 384	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-1	-1
Encaissement provenant des emprunts		7 685	7 050
Décaissement provenant des emprunts		-7 218	-9 710
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	note 5.1	-603	-144
Intérêts financiers	note 4.15	45	88
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		-76	-2 717
Variation de trésorerie		-2 118	541
Trésorerie nette à l'ouverture	note 4.8	-297	-838
Trésorerie nette à la clôture	note 4.8	-2 415	-297

D – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2016	4 442	21 884	26 323	3	26 326
Résultat 2016		2 772	2 772		2 772
Réserves stocks-options		-12	-9	-3	-12
Instrument dérivés					
Dividendes					
Capitaux propres au 31/12/2016	4 442	24 644	29 086	0	29 086
Résultat 2017		3 296	3 296		3 296
Réserves stocks-options		-8	-8	0	-8
Instrument dérivés					
Dividendes		-4 384	-4 384		-4 384
Capitaux propres au 31/12/2017	4 442	23 548	27 990	0	27 990

E – Notes annexes aux comptes consolidés

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA, constitué de la société et de ses filiales (le « Groupe »), a pour principale activité le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable du Groupe, ainsi que les intérêts dans les entreprises associées.

Le Groupe fait partie du périmètre consolidé du groupe Rousselet.

En date du 21 mars 2018, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2017 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2017. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra courant juin 2018.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

Coté sur Alternext, le Groupe a choisi de publier ses états financiers selon le référentiel IFRS.

Le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 est disponible sur le site https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing_fr. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et Interprétations appliquées par le Groupe ADA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part, les principes comptables retenus

pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2017 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2016.

- Normes et interprétations nouvellement applicables à partir du 1er janvier 2017 :

Néant

- Normes et interprétations optionnelles au 31 décembre 2017 :

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2017 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31 décembre 2017 mais dont l'application n'est pas obligatoire.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

- Amendement IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Entités d'investissement
- Amendement IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation " Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture "
- Amendement IAS 32 : Instruments financiers : présentation
- Norme IFRS 9 : Instruments financiers
- Norme IFRS 9 : Comptabilité de couverture
- Amendement IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39
- Amendement IAS 19 - Avantage de personnel " Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel "
- Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2010-2012 et Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2011-2013
 - IFRS 2 Paiement fondé sur des actions
 - IFRS 8 Secteurs opérationnels
 - IAS 16 Immobilisations corporelles
 - IAS 38 Immobilisations incorporelles
 - IAS 24 Informations relatives aux parties liées
 - IFRS 3 Regroupements d'entreprises
 - IFRS 13 Evaluation à la juste valeur
- Interprétation IFRIC 21 : Droits et taxes

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

L'ensemble des sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts non contrôlant représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas attribuables directement ou indirectement à la maison mère ADA. En cas d'acquisition d'une participation

complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts non contrôlant est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe.

Les transactions réelles entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS".

Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Pour les acquisitions survenues depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises ainsi que la norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels.

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition,
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlant) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.
- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif.

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités

Génératrices de Trésorerie ou à des regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants des autres flux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Depuis 2010 le Groupe n'exploite plus d'agence à l'exception de quelques agences en cours de revente à un franchisé. Il n'y a qu'un seul secteur d'activité dans lequel nous distinguons deux UGT : Franchise et Location Gérance.

L'UGT liée à la Location Gérance est définie par l'intégralité du portefeuille de fonds de commerce détenu par le Groupe et mis en location gérance en contrepartie d'une redevance versée. Les agences en location-gérance génèrent des flux entrants complémentaires de la Franchise que sont les royalties de location-gérance (4,4% du chiffre d'affaires ou au forfait annuel) et ne contribuent que marginalement aux flux générés par les autres services aux franchiseurs. Les décisions d'investissement et de désinvestissement se font globalement par rapport au positionnement de l'enseigne. Le Groupe considère que la Location Gérance représente la plus petite UGT à laquelle peuvent être alloués ces écarts d'acquisition liés aux fonds détenus, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est mesurée en fonction des cashflows actualisés des fonds de commerce en location gérance et de ceux non actualisés en restructuration. Si la valeur recouvrable ainsi mesurée est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels.

L'UGT Franchise comprend les écarts d'acquisition qui sont représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA. La valeur recouvrable de cette UGT correspond à la combinaison des flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur et d'un pourcentage du chiffre d'affaires de l'enseigne. Si la valeur recouvrable ainsi mesurée est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les écarts d'acquisition qui sont dépréciés en premier lieu puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

Le groupe considère que la distinction en deux UGT réside dans le niveau de risque et la destination de ces immobilisations. En effet, le niveau de risque portant sur les fonds de commerce mis en location gérance est inférieur au regard des capitaux investis. Ces fonds de commerce sont destinés à une revente à plus ou moins long terme avec le souci de garantir et d'arbitrer le maillage du réseau au plus près des zones territoriales importantes pour la marque.

Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.14).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions	25 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	2 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passée en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêté, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit

être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

2.5. Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsque la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Les provisions pour dépréciation sont calculées selon la méthode suivante :

- 25% pour les créances supérieures à 6 mois
- 50% pour les créances supérieures à 12 mois
- 100% pour les créances supérieures à 18 mois

Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisée en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.9. Impôts différés et impôts courants

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable et du niveau imputable, des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les équivalents de trésorerie ne comprennent que des placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours, présentant un risque négligeable de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, et mobilisables ou cessibles à très court terme.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provient principalement des royalties, des prestations au réseau et des produits directs de location de véhicules.

- Les revenus issus de la location des véhicules sont comptabilisés selon IAS 17 et reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.

- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.14. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant

étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats de location, parmi lesquels l'engagement de rachat par le constructeur, conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

2.15. Paiement fondé sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

2.16. Comptabilisation de l'écotaxe

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) s'il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) s'il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) s'il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.17. Résultat net par action

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

2.18. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle-même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

2.19. Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2017 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

- Créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêt des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte et indemnisation, est une charge de 3 956 K€ en 2017 contre une charge de 4 186 K€ en 2016. Le taux de provision au 31/12/2017 est de 22%, contre 23% au 31/12/2016.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

Les hypothèses d'activation des impôts différés sont mises à jour à chaque clôture et les impôts différés sont activés dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables permettront à ces actifs d'impôt différés d'être récupérés. Le montant des impôts différés actif est basé sur le jugement de la direction concernant l'horizon temporel et le niveau des futurs bénéfices imposables.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 90 K€ au 31/12/2017 dont la totalité a été activée, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Indice de perte de valeur

Au 31 décembre 2017, ADA n'a pas identifié d'indice de perte de valeur, survenu depuis le 31 décembre 2016.

- Test de dépréciation

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unité Génératrice de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conséquemment au point 2.20 sur l'information sectorielle qui précise qu'un seul secteur d'activité subsiste, les tests de dépréciation seront réalisés sur deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

- La première UGT comprend un portefeuille de fonds de commerce détenu par le Groupe et mis en location gérance en contrepartie d'une redevance versée,
- La deuxième UGT comprend les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise.

Ces actifs incorporels et ces écarts d'acquisition se montent à 16 341 K€ au 31 décembre 2017.

Les tests réalisés par la société sont calculés en fonction des cashflows actualisés des fonds de commerce en location gérance et de ceux non actualisés en restructuration. Ces derniers sont rapprochés du montant à l'actif du bilan.

- Indication de sensibilité

Les analyses de sensibilité portent à la fois sur les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise, et les écarts d'acquisition relatifs à la location gérance.

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires générés par l'ensemble des agences en location gérance n'aurait aucun impact sur la valeur nette comptable des écarts d'acquisition de la location gérance.

En ce qui concerne le réseau de franchise, une hausse très sensible du taux d'actualisation de 3,96% utilisé actuellement n'entraînerait aucune dépréciation supplémentaire.

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 2 803 K€ a été comptabilisé en 2017 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

2.20. Information sectorielle

L'évolution de l'activité du Groupe est marquée par son recentrage sur l'activité de franchiseur, et la réduction de l'exploitation en succursale de l'activité de location courte durée.

Ainsi au 31 décembre 2017, il y a 10 succursales exploitées en propre, dont le volume d'activité ne justifie plus le maintien d'un secteur distinct d'activité. En conséquence, la société ne présente plus d'information sectorielle.

2.21. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Sociétés	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés; agences en location gérance
EDA	99,94%	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules et vente de services auprès des franchisés
ADA SERVICES	100,00%	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA et franchiseur deux roues
ADA COURTAGE	100,00%	I.G.	Courtage en assurance
POINT LOC	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée et restructuration des agences Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque
MOOVENDI	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité destinés au transport de personnes
TRANSPORT ADA	100,00%	I.G.	Mise à disposition de solutions de mobilité
ADA EXPRESS	100,00%	I.G.	Animation et développement d'un réseau de licenciés de marque

Acquisition et cession de fonds de commerce

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau, le groupe ADA a fait l'acquisition de 38 nouveaux fonds de commerce en propre (dont 15 créations), et a cédé à des franchisés 19 fonds de commerce précédemment détenus en propre.

Ce processus de développement du réseau a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 2 930 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fonds de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle ou d'acquisition de fonds de commerce (Le Perreux sur Marne, Aix-Les-Bains, Toulouse Fenouillet, Colombes, Saint-Cloud, Mougins, Paris 11 République, Le Mans, Nanterre, Pontault-Combault, Bordeaux Lac, Pessac, Houilles, Draguignan, Nantes Carquefou, Nantes Gare, Claye-Souilly, Strasbourg, Valence, Dammarye-Les-Lys, Bordeaux Pont-de-Pierre, Pantin, Thiais, Paris 20 Belleville, Paris 8 Rome, Aulnay, Créteil, Velizy, Tours, Saint-Nazaire, Douai, Poitiers, Lorient, La Roche sur Yon, Colmar, Besançon, Dax, Vichy).

Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 (R) et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 2 803 K€, correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 127 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	2 930 K€
Coûts liés aux acquisitions	<u>0 K€</u>
Total du prix d'acquisition	2 930 K€
Juste valeur des actifs nets acquis	127 K€
Ecart d'acquisition	2 803 K€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément correspondant à l'achat isolé de fonds de commerce (note 4.1)	2 803 K€

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

VNC des éléments acquis	
Immobilisations corporelles	127 K€
Écarts sur achats isolés de fonds de commerce	2 803 K€
Prix d'acquisition versé en numéraire	2 930 K€
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	0 K€
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	2 930 K€

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont :
 une amélioration du Chiffre d'affaires de 67 K€
 une amélioration du résultat net de 67 K€.

Si ces fonds de commerce avaient été acquis dès le 1^{er} janvier 2017, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :
 une amélioration du Chiffre d'affaires de 71 K€
 une amélioration du résultat de 71 K€

Les cessions de fonds de commerce détenus en propre à des franchisés a généré un gain de 983 K€. Le Chiffre d'affaires et le résultat net consolidé relatifs à ces fonds de commerce se montent respectivement à 983 K€ et 983 K€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

En 2016, le groupe avait acquis 43 fonds de commerce pour 5 338 K€ et cédé 12 fonds de commerce pour un résultat de cession (gain) de 719 K€.

Acquisition d'intérêts non contrôlant

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des détenteurs d'intérêts non contrôlant (anciennement intérêts minoritaires), une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe. En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts non contrôlant est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe.

4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent ainsi :

	Écarts d'acquisition sur réseau Franchise	Écarts d'acquisition sur location gérance	Total
Écarts d'acquisition au 31/12/2016			
Valeur brute	6 340	11 561	17 901
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 030	-358	-3 388
Valeur nette	3 310	11 203	14 513
Écarts d'acquisition au 31/12/2017			
Valeur brute	6 340	13 389	19 729
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 030	-358	-3 388
Valeur nette	3 310	13 031	16 341

Tableau de variation :

	Écarts d'acquisition sur réseau Franchise	Écarts d'acquisition sur location gérance	Total
Valeur nette au 01/01/2017	3 310	11 203	14 513
Acquisitions	0	2 803	2 803
Cessions	0	-975	-975
Pertes de valeur	0	0	0
Valeur nette au 31/12/2017	3 310	13 031	16 341

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2017 de 38 fonds de commerce sur Le Perreux sur Marne, Aix-Les-Bains, Toulouse Fenouillet, Colombes, Saint-Cloud, Mougins, Paris 11 République, Le Mans, Nanterre, Pontault-Combault, Bordeaux Lac, Pessac, Houilles, Draguignan, Nantes Carquefou, Nantes Gare, Claye-Souilly, Strasbourg, Valence, Dammarye-Les-Lys, Bordeaux Pont-de-Pierre, Pantin, Thiais, Paris 20 Belleville, Paris 8 Rome, Aulnay, Créteil, Velizy, Tours, Saint-Nazaire, Douai, Poitiers, Lorient, La Roche sur Yon, Colmar, Besançon, Dax, Vichy.

La diminution est due à la sortie des 19 agences suivantes : Boulogne-Billancourt, Draguignan, Paris 13 Tolbiac, Chatillon, Le Pecq, Paris 17 Ternes, Paris 18 St Ouen, Laon-Chambry, Soissons, Le Perreux sur Marne, Nanterre, Houilles, Claye-Souilly, Dignes-Les-Bains, Tours La Riche, Paris 20 Belleville, Paris 8 Rome, Aulnay, Paris 11 Charonne.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent ainsi :

	Marques licences	Droit au bail	Total
Immobilisations incorporelles au 31/12/2016			
Valeur brute	11 521	286	11 807
Amortissements et dépréciations cumulées	-8 210		-8 210
Autres mouvements amortissement			
Valeur nette	3 311	286	3 597
Immobilisations incorporelles au 31/12/2017			
Valeur brute	13 191	244	13 435
Amortissements et dépréciations cumulées	-7 754		-7 754
Autres mouvements amortissement			
Valeur nette	5 437	244	5 681

Tableau de variation :

	Marques licences	Droit au bail	Total
Valeur nette au 01/01/2017	3 311	286	3 597
Acquisitions	2 951	20	2 971
Cessions		-62	-62
Autres mouvements	930		930
Dotations aux amortissements	-1 755		-1 755
Valeur nette au 31/12/2017	5 437	244	5 681

Les acquisitions de la période sont essentiellement liées aux développements du logiciel LEA et du site internet. L'augmentation du poste Droit au bail est liée aux divers droits d'entrée versés lors de la création de nouvelles agences.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein de l'UGT Location Gérance, auquel il est affecté.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent ainsi :

	Véhicules	Autres immobilisations	Total
Immobilisations corporelles au 31/12/2016			
Valeur brute	2 545	4 165	6 710
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 329	-2 191	-3 520
Valeur nette	1 216	1 974	3 190
Immobilisations corporelles au 31/12/2017			
Valeur brute	6 605	2 472	9 077
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 295	-805	-3 100
Valeur nette	4 310	1 667	5 977

Tableau de variation :

	Véhicules	Autres immobilisations	Total
Valeur nette au 01/01/2017	1 216	1 974	3 190
Acquisitions	10 293	246	10 539
Autres mouvements			
Cessions	-5 539	-240	-5 779
Dotations aux amortissements	-1 660	-313	-1 973
Valeur nette au 31/12/2017	4 310	1 667	5 977

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

4.4. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants s'analysent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Prêts au personnel et autres prêts	64	77
Dépôts et cautionnements	547	492
Divers	15	15
Total	626	584

4.5. Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 60 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 25 492 K€ (après constatation d'une provision de 7 312 K€ contre 5 943 K€ en 2016), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée clients au 31/12/17 :

31/12/2017	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
25 492	22 401	460	576	2 056

31/12/2016	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
19 926	17 094	1 244	918	670

4.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2017
Créances fiscales et sociales	3 171	2 839
Créances vis-à-vis des constructeurs	2 774	2 330
Débiteurs divers	8 402	8 000
Total	14 347	13 169

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs:

31/12/2017	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
2 330	2 327	0	0	3

31/12/2016	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
2 774	2 642	0	0	132

Les débiteurs divers correspondent principalement à :

- des crédits vendeurs pour 4 512 K€,
- des paiements attendus d'assurances suite à des sinistres pour 806 K€,
- des avoirs à recevoir pour 911 K€,
- des acomptes fournisseurs pour 1 638K€,
- des comptes divers pour 133 K€.

Balance âgée des débiteurs divers :

31/12/2017	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
8 000	8000	0	0	0

31/12/2016	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
8 402	8 402	0	0	0

4.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond principalement à la quote-part des bonus restant à étaler et à certains frais de remise en état facturés d'avance.

4.8. Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

	31/12/2016	31/12/2017
Comptes bancaires débiteurs	345	214
Comptes bancaires créditeurs	-642	-2 629
Trésorerie nette	-297	-2 415

4.9. Capitaux propres consolidés

Le capital social est fixé à 4 442 402,16 euros divisé en 2 922 633 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 2 922 633 actions, 31 792 actions ont un droit de vote double.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires est allouée au groupe et aux "intérêts non contrôlant" (anciennement intérêts minoritaires) en fonction de leur pourcentage de participation respectif, même si cela conduit à reconnaître des intérêts non contrôlant négatifs.

État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produits ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2014, 2015 ou en 2016. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 24 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux et/ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre maximum de 292.263 actions d'une valeur nominale d'environ 1,52 euros, soit dans la limite de 10% du capital et dans la limite des options déjà attribuées en vertu des précédentes autorisations.

L'Assemblée Générale fixe à cinq ou dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Suite à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009, et afin de maintenir les droits des titulaires des stock-options existantes, le prix d'exercice et le nombre d'action sous options ont, le cas échéant, été ajustés.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A. d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
22/10/2001	1 419	28,58€
15/11/2002	6 742	22,09€
28/09/2005	12 640	10,92€
07/11/2006	12 642	13,55€
28/06/2010	40 928	8,68€
TOTAL	74 371	

Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice : de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice : de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009;
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 28 juin 2010

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 1,95€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 8,68 € ;
2. Prix de l'exercice : de 8,68 € ;
3. Taux d'intérêt annuel 2 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 2 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. A l'issue de la période d'acquisition, il a été effectivement attribué 1 598 actions.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires. A l'issue de la période d'attribution, il a été effectivement attribué 1 054 actions.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2017 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 275 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

4.10. Provisions non courantes et courantes

L'évolution des provisions pour risques et charges est la suivante :

	01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2017
Provisions pour risques et litiges	224		79	57	88
Provision Indemnité départ en retraite	50		5		45
Provisions non courantes	274	0	84	57	133
Provisions courantes	0	0	0	0	0
Total	274	0	84	57	133

Le solde des provisions pour risques et litiges au 31/12/2017 correspond à des contentieux.

4.11. Emprunts et dettes financières

La composition dettes financières courantes et non courantes est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2017
Crédit-bail	324	2 387
Dettes auprès des établissements financiers	0	0
Dettes financières non courantes	324	2 387
Crédit-bail	161	1 302
Lignes de crédit	7 311	7 780
Soldes créditeurs bancaires	642	2 629
Dettes financières courantes	8 114	11 711
Total	8 438	14 098

Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

La valeur nette comptable totale est de 3 689 K€. Au cours de l'exercice, la société a remboursé la somme de 604 K€ et a effectué des nouveaux emprunts concernant des véhicules pour les besoins de la flotte.

Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules, qui prennent la forme soit d'acquisitions fermes, soit d'acquisitions avec engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules. Dans ce dernier cas, la contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules (cf. notes 4.7 et 4.8).

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées au 31/12/2017 s'élève à 7 791 K€.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

4.12. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants s'analysent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2017
Dettes fiscales et sociales	5 242	6 003
Dettes vis-à-vis des constructeurs	510	184
Comptes courants créditeurs	4 100	8 500
Avoirs à émettre	1 222	1 091
Impôt sur le bénéfice	0	463
Dettes diverses	133	160
Total des autres passifs courants	11 207	16 401
Dettes fournisseurs	7 155	6 812
Total	18 362	23 213

Les dettes n'ont pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

4.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit:

	2016	2017	Var
Produits de locations directes de véhicules	1 917	3 344	+74,4 %
Produits Franchise et autres services aux franchiseurs	42 587	44 278	+ 4,0 %
Total produits des activités ordinaires	44 504	47 622	+ 7,0 %

En ce qui concerne les produits de locations directes de véhicules, le groupe ADA a constaté une augmentation de 74 % de son chiffre d'affaires car il y a eu plus d'agences en portage sur l'année.

4.14. Produits et charges opérationnels

Charges de personnel

	2016	2017
Charges salariales	4 367	5 120
Charges sociales	2 154	2 223
Participation	89	161
Retraites	9	0
Charges liées aux paiements en actions	0	0
Total des charges de personnel	6 619	7 504

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre 2017 s'établit comme suit :

	2016	2017
Cadres	46	46
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	59	51
Total	105	97

L'effectif moyen de l'exercice 2017 est de 102 personnes.

Autres produits et charges opérationnels

	2016	2017
Gain/perte sur cession d'immobilisations incorporelles	597	949
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	-16	-10
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	-187	0
Amendes	-97	-157
Production Immobilisée	45	168
Indenités d'assurance crédit	41	1 134
Autres produits et frais de gestion	1 356	1 730
Total des autres produits et charges opérationnels	1 739	3 814

Gain sur cession d'immobilisations incorporelles

L'exercice 2017 enregistre un gain sur cession d'agences de 983 K€ contre 597 K€ en 2016.

Autres produits et frais de gestion:

En 2017, ce poste est constitué principalement des cessions de véhicules et reprise de provisions/d'amortissement d'exploitation.

4.15. Coût de l'endettement financier net

	2016	2017
Lignes de crédit et découverts bancaires	-114	-105
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-59	-99
Divers	0	0
Total des charges financières	-173	-204
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	267	248
Total des produits financiers	267	248
Coût de l'endettement net	94	44

4.16. Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Au 31 décembre 2017, le groupe d'intégration fiscale français, dont ADA est la société mère, est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- ADA SERVICES
- POINT LOC
- ADA COURTAGE
- MOOVENDI
- ADA EXPRESS
- TRANSPORT ADA

Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt est principalement composé des éléments suivants :

	2016	2017
Impôt exigible	-140	-896
Impôts différés	-461	-523
Charge d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé	-601	-1 419

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt réelle du groupe est le suivant:

	2016	2017
Résultat de l'ensemble consolidé	2 772	3 296
Charge ou Produit d'impôt	-601	-1 419
Résultat avant impôt	3 373	4 715
IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%	-1 124	-1 571
Charges non déductibles fiscalement	528	131
Quote-part de résultat des sociétés MEE	0	0
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	-5	21
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	0	0
Charge d'impôt effectivement constaté	-601	-1 419
Taux effectif d'impôt	17,81%	30,09%

Impôts différés

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

	Bilan		Compte de résultat	
	31/12/2016	31/12/2017	2016	2017
<i>Passifs d'impôts différés</i>				
Passifs d'impôts différés	0	0	0	0
<i>Actifs d'impôts différés</i>				
Crédit-bail	6	6	4	0
Retraites	17	19	3	2
Organic	21	17	8	-4
Participation	30	55	-3	25
Bonus	0	0	0	0
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	546	0	-473	-546
Actifs d'impôts différés	620	90	-461	-523
Produit d'impôts différés			-461	-523

Les déficits fiscaux reportables ont été entièrement utilisés au 31/12/2017.

4.17. Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

	2016	2017
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires (k€)	2 772	3 296
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	2 922 633	2 922 633
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	0
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	2 922 633	2 922 633
Résultat par action (€/action)	0,95	1,13
Résultat dilué par action (€/action)	0,95	1,13

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives. L'effet dilutif est non significatif en 2017 et 2016.

4.18. Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est le groupe Rousselet, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag. Le groupe entretient des relations avec des filiales du groupe Rousselet et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2017	61	637	0	0
	2016	56	353	9	0
Groupe Rousselet	2017	6	587	0	8 547
	2016	0	567	0	4 100
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
Nep Services	2017	0	99	0	0
	2016	0	92	0	0
Assistance et Conseil	2017	4	503	0	3
	2016	4	580	4	6
Pragmatik	2017	86	370	76	91
	2016	17	1 268	1	53
Homebox	2017	122	4	6	0
	2016	124	14	4	13
Les Boxes	2017	376	0	14	0
	2016	63	0	30	0
ECAB	2017	5	0	0	0
	2016	0	0	0	0
Web & Tel	2017	6	7	1	1
	2016	0	0	0	0
MGF Logistique Nord	2017	5	0	0	0
	2016	0	0	-5	0
Allo Taxi	2017	16	5	14	0
	2016	2	5	0	6
Mobil Box	2017	0	0	4	0
	2016	0	0	4	0
Novarchive	2017	70	27	1	0
	2016	66	30	20	0

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Novarchive Holding	2017	7	0	0	0
	2016	7	0	1	0
Novarchive Toulouse	2017	22	0	0	0
	2016	19	0	0	0
Sevenity	2017	6	0	0	0
	2016	4	0	1	0
Serenis	2017	15	346	1	47
	2016	15	438	-3	46
MGF Aubagne	2017	0	0	0	0
	2016	1	0	0	0
MGF Dunkerque	2017	0	0	0	0
	2016	0	0	1	0
G IMMO TOULON 2	2017	0	31	0	0
	2016	0	31	0	0
SNC Garage G7	2017	12	0	0	0
	2016	0	0	0	0
Armadillo	2017	7	0	1	0
	2016	0	0	0	0
G7	2017	4	48	4	58
	2016	3	51	0	1

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
Bail commercial consenti par la société Groupe Rousselet, et avance en compte courant,
Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi
Location de parking avec la société G7
Prestations et matériels informatiques avec la société Pragmatik
Convention occupation de parking avec le groupe Rousselet
Convention intégration fiscale avec Eda, Ada Services, Point Loc, et Ada Courtage
Convention centralisation de trésorerie avec Eda, Ada Services, Point Loc, et Ada Courtage
Garantie à 1^{ère} demande émise par Ada au profit de lixbail en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte Eda
Convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise avec le groupe Rousselet

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres d'organe de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Il n'y a plus d'options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction au 31 décembre 2017.

Il n'y a pas de charge enregistrée sur l'exercice.

5 - Autres informations

5.1. Engagements

Les engagements ci-dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins de 6 mols	Entre 6 mols et 1 an	De 1 à 5 ans
Engagements donnés				
Paievements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	13 427	6 076	3 456	3 895
Engagements reçus :				
Paievements sur contrats de location simple de la part des franchisés	14 585	6 557	3 785	4 243

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2017
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'1 an	2 746	3 196
Loyers compris entre 1 et 5 ans	7 638	7 158
Loyers à plus de 5 ans	1 868	1 478
Total	12 252	11 832

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/2017, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrit le 1^{er} octobre 2015, à échéance en juin 2021.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	Contrat de location 1 ^{er} octobre 2015
Taux d'actualisation	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	150
En euros constant	166
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	376
En euros constant	495
Valeur initiale de la dette	997
Valeur nette au 31/12/2017	661

Les paievements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Engagement sur les contrats de location financement des véhicules de la flotte

Au 31/12/2017, les engagements de location financement d'ADA comprennent les contrats de location souscrits au cours de l'année 2017, à échéance en 2020.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

	Contrat de location
Taux d'actualisation	10,3%
Loyers à moins d'un an :	
Actualisés	1 030
En euros constant	1 136
Loyers à plus d'un an :	
Actualisés	1 499
En euros constant	1 714
Valeur initiale de la dette	3 473
Valeur nette au 31/12/2017	3 028

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
BNP	Trésorerie Clichy	ADA	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	CCIT BASTIA	ADA	Occupation temporaire de domaine	15/04/2020	88
SG	TOTAL France	ADA	Cautions de bonne fin	indéterminé	7
SG	TOTAL RAFFINAGE	ADA	Cautions de bonne fin	Indéterminé	5
LCL	TOTAL	EDA	Garantie de paiement à 1re demande	indéterminé	4

5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2017 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions :

Au 31 Décembre 2017, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31 décembre 2017 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la

mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

- Risque de crédit:

	31/12/2016	31/12/2017
Créances clients	19 926	25 492
Créances sur les constructeurs	2 774	2 330
Autres	11 573	10 839
Exposition maximum au risque de crédit	34 273	38 661

Un comité interne d'analyse et de surveillance des risques notamment les risques d'impayés des franchisés est en place. Le plus important d'entre eux, en termes de chiffres d'affaires, représente au maximum 4,48 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations

	Provision au 01/01/2017	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2017
Créances clients	5 943		4 846	3 477	7 312
Débiteurs divers	0				0
Total provisions	5 943		4 846	3 477	7 312

- Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

		Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2017	2016
Dettes constructeurs	note 4.12	66	48	14	56	184	510
Dettes fournisseurs	note 4.12	5 774	858	49	130	6 812	7 155
C/C Groupe Rousselet	note 4.12	8 500				8 500	4 100
Dettes diverses	note 4.12		1 251			1 251	1 355
Dettes financières Ets Crédit	note 4.11		7 780			7 780	7 311
Découvert	note 4.11		2 629			2 629	642
Autres dettes (Crédit ball)	note 4.11		651	651	2 387	3 689	485
Total des échéances		14 340	13 217	714	2 573	30 845	21 558

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an. Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

-Risques juridiques :

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

5.3. Montants des honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes payés au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 153 K€, contre 130 K€ en 2016. Cette hausse dans les versements s'explique par le changement de commissaires aux comptes et donc au versement d'acomptes.

En K€	Ernst & Young			COMPAC / BDO		
	Montant		Var	Montant		Var
	2016	2017	%	2016	2017	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	85	96	13%	41	56	10%
Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Emetteur	3	1	-67%	1		-100%
Filiale						
TOTAL	88	97	10%	42	56	7%

5.4. Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant.